



Réhabilitation d'un atelier automobile Espace RIBERPRAY – METZ (57)



Lot n°04

PLATRERIE - ISOLATION - PLAFONDS

CCTP

AACZ
Atelier d'Architecture Christian ZOMENO
Tour Nations - 23 Bd de l'Europe
54500 Vandœuvre-lès-Nancy - Tél : 03 83 35 26 31
Mail : atelierarchi.czomeno@aacz.fr - Web : www.aacz.fr

ARCHITECTE :

Atelier d'Architecture Christian ZOMENO
Tour Nations - 23 Bd de l'Europe
54 500 Vandœuvre-lès-Nancy
Tél : 03 83 35 26 31
Mél : atelierarchi.czomeno@aacz.fr

BUREAU D'ETUDES :

BET TRIGO
14 rue du Saulnois
54521 LAXOU
Tél : 03 83 93 35 35
Mél : bet.trigo@orange.fr



Dossier	2025 TC 03
Date	23/01/2026
Phase	DCE
Indice	

Table des matières

DESCRIPTION DES TRAVAUX..... 8

 SYSTEME CONSTRUCTIF AUTO - PORTANT..... 8

Système constructif autoporteur pour local bureau..... 9

Système constructif autoporteur pour Stockage Batterie, Sous station..... 11

 DOUBLAGES..... 11

Doublage BA18 collé..... 11

Doublage technique sur ossature métallique..... 12

Doublage thermique sur ossature métallique..... 13

 CLOISONS SUR OSSATURE METALLIQUE..... 14

Cloisons 98/62 mm (Rw+C de 47 dB)..... 14

 OUVRAGES DIVERS DE PLATRERIE..... 15

Code	Désignation
1	<u>PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES</u> <i>Rappel : Les travaux seront exécutés en conformité avec les spécifications et règlements techniques en vigueur, à la signature des marchés : DTU, cahier des charges, règles de calcul, cahier des clauses spéciales, normes AFNOR, règles professionnelles. Les spécifications techniques générales ou particulières ont pour but de préciser les règles de fabrication et de mise en œuvre ainsi que les limites de prestations entre les différents intervenants dans l'acte de construire. L'Entreprise ne pourra en aucun cas invoquer l'ignorance de ces documents pour se soustraire aux obligations qu'ils contiennent.</i>
1.1	OBJET DU PRESENT LOT <i>Le présent CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) a pour objet l'exécution de travaux de PLATRERIE - ISOLATION - PLAFONDS. Celui-ci est applicable dans le cadre du projet de RÉHABILITATION DU BATIMENT Q EN ATELIER AUTOMOBILE ESPACE RIBERPRAY SGAMI EST (57).</i> <i>Il a pour objet d'une part de faire connaître les Directives Générales qui guideront la réalisation du projet et d'autre part de décrire les travaux du présent lot et de fournir à l'Entreprise les renseignements lui permettant de calculer les prix de son offre en tenant compte de toutes les fournitures, de la main-d'œuvre et des dépenses annexes nécessaires pour livrer un travail complet conforme aux Règles de l'Art.</i> <i>L'Entreprise soumissionnaire sera tenue de remettre un prix global et forfaitaire. Ceci implique que les quantitatifs, remis à titre indicatif, devront être vérifiés par ses soins.</i>
1.2	GENERALITES - RAPPELS
1.2.1	Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) <i>Les travaux prévus au présent programme sont régis par les pièces jointes aux marchés, selon les termes du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.).</i> <i>Tous les prix unitaires et forfaitaires indiqués par les entreprises tiendront compte des sujétions imposées par ces pièces.</i> <i>La manière de présenter les offres est définie au "Cadre de Décomposition du Prix global et Forfaitaire".</i>
1.2.2	Installations communes <i>A la charge de l'Entreprise titulaire du lot VRD - GROS-OEUVRE.</i> <i>Se référer aux spécifications du P.G.C. rédigé par le SPS et joint au présent D.C.E.</i>
1.2.3	Moyens sécuritaires <i>Les dispositifs à mettre en œuvre seront à déterminer avec la Maîtrise d'Œuvre, le SPS, le Maître d'Ouvrage. Ils devront être en tous points conformes aux spécifications du P.G.C. rédigé par le Coordonnateur de sécurité et joint au présent D.C.E.</i> <i>Seront à prévoir tous les dispositifs permettant l'intégration de la sécurité selon Décret 94-1159 du 31/12/94. Ces moyens seront mis en œuvre en conformité avec la législation du travail en vigueur.</i>
1.2.4	Prise en compte du PGC SPS <i>L'Entreprise prendra en compte les recommandations stipulées dans le PGCSPPS (Plan Général de Coordination, de Sécurité et de Protection de la Santé) rédigé par le SPS.</i>
1.2.5	Vérifications <i>L'Entreprise, compte tenu de ses connaissances professionnelles, ne pourra émettre de réserves ou de réclamations en arguant des erreurs ou omissions figurant sur les plans et dans les documents du dossier. Elle devra exécuter la totalité des ouvrages nécessaires à l'achèvement complet des travaux. Avant toute étude ou exécution, l'Entreprise devra en particulier vérifier les cotes des dessins qui lui sont ou seront soumises. Elle signalera en temps utile tout ce qu'il jugera nécessaire et recherchera tous les éléments complémentaires si des prescriptions lui semblaient douteuses, non conformes aux règlements ou normes en vigueur. Faute de quoi, elle deviendra responsable des erreurs relevées au cours de l'exécution et de leurs conséquences.</i>
1.3	CONSISTANCE DES TRAVAUX <i>Le présent lot devra incorporer dans ses prix unitaires du bordereau tous les ouvrages nécessaires suivants, sans que cette liste soit limitative.</i> - Les moyens de protection de sécurité suivant les prescriptions du code du travail et les Directives de l'inspection du Travail local. - Toutes les sujétions du Plan Général de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé. - La réception de l'état des supports en présence du Maître d'Œuvre et de l'entrepreneur ayant réalisé les supports. - Le constat du tracé du trait de niveau. - Les observations éventuelles avant intervention. - Les études, plan d'exécution, de calepinage et de détails des ouvrages. - Les sujétions pour travaux en hauteur ou difficilement accessibles. - La fourniture et la mise en œuvre des échafaudages, moyens d'accès et de levage nécessaires à la réalisation des travaux. - La fourniture de l'outillage et du matériel d'exécution. - La mise en place des moyens sécuritaires nécessaires à l'exécution des travaux. - La réalisation des ouvrages selon les prescriptions décrites ci-après - Les raccords et reprises diverses soignés nécessaires au parfait achèvement des ouvrages. - Toutes sujétions de mise en œuvre et de finition permettant le parfait achèvement des ouvrages. - Le nettoyage permanent de son chantier durant toute la durée des travaux. - La fourniture et la mise en œuvre de tous les éléments et produits nécessaires à la bonne tenue et au parfait achèvement des ouvrages. - Le nettoyage du chantier pendant son intervention et l'évacuation de tous déchets et emballages ainsi que le nettoyage final en vue de la réception. <i>L'Entreprise a la charge de réaliser les travaux ou les ouvrages aux conditions définies par le présent marché, jusqu'au parfait achèvement, suivant les règles de l'art et compte tenu des règlements et décrets en vigueur.</i> <i>L'Entreprise est déclarée, pour le bon déroulement des opérations:</i>

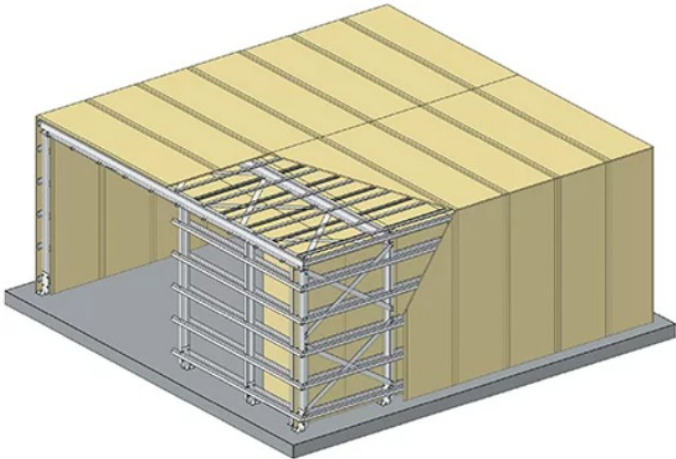
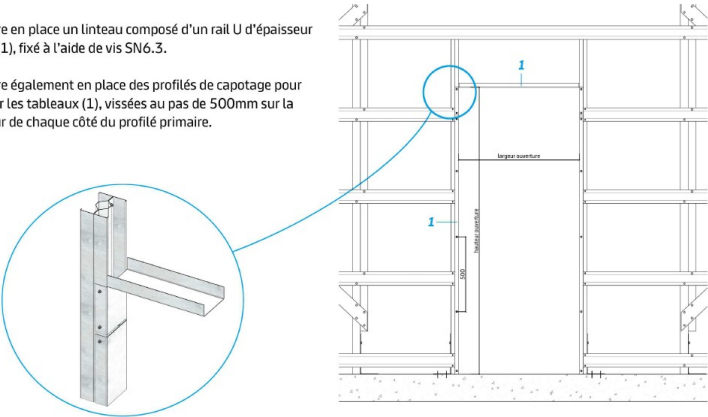
Code	Désignation
	- Avoir la Maîtrise des règles de l'art relatives aux travaux demandés. - Avoir estimé les suggestions particulières d'exécution. - Avoir effectué le relevé nécessaire lui permettant de réaliser l'étude de cette opération de travaux. - Avoir mesuré les difficultés de circulation, de passage, concernant l'approvisionnement et la manutention du matériel neuf, les conditions d'interventions et les moyens nécessaires. En aucun cas, l'Entreprise ne pourra invoquer, après signature du marché, des omissions, des erreurs, des contradictions ou interprétations dans le dossier marché pour se soustraire, se limiter dans l'exécution des travaux, ou de refuser de réaliser, dans le cadre de ses engagements, tout ou partie des ouvrages nécessaires au parfait achèvement et à la parfaite utilisation des installations.
1.4	NORMES ET REGLEMENTS Dans l'étude et l'exécution de son marché, l'Entreprise devra tenir compte des stipulations, lois, décrets, ordonnances, circulaires, normes françaises homologuées par l'AFNOR, normes européennes, Documents Techniques Unifiés, certifications, etc. applicables aux travaux décrits dans le présent document, et en vigueur à la date de la remise des offres, ainsi qu'aux règles de l'Art. Si, en cours de travaux, de nouveaux documents entraient en vigueur, l'Entreprise devrait en avertir le Maître d'Œuvre, et établir un avenant correspondant aux modifications de façon à livrer à la mise en service, une installation conforme aux dernières dispositions. L'Entreprise ne pourra en aucun cas, se prévaloir de la méconnaissance de l'un quelconque des textes entrant dans l'élaboration du présent programme. En conséquence l'Entreprise devra, pour l'exécution des travaux de son marché, se conformer strictement aux clauses, conditions et prescriptions de tous les documents techniques qui lui sont applicables de par la nature des travaux de son lot.
1.5	MATERIAUX ET PROCEDES NON TRADITIONNELS Les matériaux, procédés, éléments, équipements, etc. non traditionnels ne pourront être admis que s'ils font l'objet : - Soit d'un avis technique favorable en cours de validité. - Soit d'une enquête technique favorable par un contrôleur technique agréé. L'emploi de matériaux, procédés, éléments, équipements, etc. non traditionnels devra l'objet d'un accord préalable express du Maître d'Ouvrage et de l'Architecte.
1.6	RECEPTION DES SUPPORTS L'Entreprise devra procéder à la réception des supports. Pour cette réception, l'Entreprise du présent lot vérifiera que les supports répondent bien aux exigences des DTU, règles professionnelles et autres. Les tolérances devant être respectées seront celles définies par les DTU. Cette réception sera faite en présence du Maître d'Œuvre, de l'Entreprise ayant réalisé les supports et de l'Entreprise du présent lot. En cas de supports ou parties de supports non conformes, l'Entreprise titulaire du présent lot fera par écrit au Maître d'Œuvre ses réserves et observations avec justifications à l'appui. Il appartiendra alors au Maître d'Œuvre de prendre toutes décisions en vue de l'obtention des supports conformes. Le Maître d'Œuvre pourra être amené à prescrire des travaux complémentaires nécessaires. Selon leur nature, ces travaux complémentaires seront réalisés, soit par le lot ayant exécuté les supports, soit par le présent lot, mais les frais en seront toujours supportés par l'Entreprise ayant exécuté les supports.
1.7	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES
1.7.1	Plafonds en plaques de plâtre Consistance des travaux Les travaux comprennent : - L'implantation et/ou le traçage du développé des ouvrages en plaques. - La fourniture et la pose des plaques de parement en plâtre y compris fourniture diverses : matériaux d'ossature (bois, fourrures, montants...), la fourniture et les mises en place, réglage et fixation à la structure support des ossatures primaires nécessaires aux plafonds, les dispositifs de suspension (pour les plafonds), les dispositifs d'appui intermédiaire, les matériaux de fixations (clous, vis, adhésifs), les matériaux de traitement des joints (bandes et enduits) nécessaires à cette pose La fourniture et pose des isolants et pare-vapeur (à l'exception des isolants employés en fond de coffrage fournis et posés par le lot gros-œuvre). - La fourniture et pose des isolants et pare-vapeur (à l'exception des isolants employés en fond de coffrage fournis et posés par le lot gros-œuvre). - Les réservations pour les insertions des ouvrages des lots techniques - Les châssis intégrés aux plafonds pour suspension d'objet lourds liés aux lots techniques sont à la charge des lots concernés. - La fourniture et la pose des couvre-joints et traitement des joints au droit des joints de dilatation ou à la jonction de plaques et ouvrages de natures différentes, des bandes résilientes et des joints spéciaux (joints creux, listels, corniches). - Toutes les finitions et sujétions décoratives telles qu'indiquées sur les plans ou au présent CCTP, corniches, joints creux, crédences, lambrequins, soffites. - Les travaux d'incorporation divers. - Dépoussiérage de la surface du gros-œuvre au raccord avec les ouvrages en plaques. - La fourniture, la pose, la dépose et l'enlèvement du matériel d'exécution. - Le nettoyage et l'enlèvement de tous déchets et gravais résultant de ces travaux. Plaques de plâtre Les plaques utilisées devront répondre aux exigences d'isolement et de tenue au feu spécifiées dans le présent CCTP et sur la notice de sécurité annexée au présent dossier. Elles seront conformes aux prescriptions définies par le DTU 25.41 et la norme NF P 73.302. Elles seront exemptes de fissures, traces de choc et salissures, et seront stockées à l'abri de l'humidité, des chocs et protégées de tout risque de salissure. Ossature Constituée de fourrures en acier galvanisé d'épaisseur 6/10° disposées à 0,60 m maximum d'entraxe, fixées au support par suspentes métalliques. Mode de pose La mise en œuvre sera exécutée conformément au DTU 25.41, à l'avis technique 9/86.388 et aux recommandations du fabricant. Les jonctions entre plaques seront traitées selon la technique bande et enduit préconisée par le fabricant.

Code	Désignation
	Planéité et horizontalité Planéité locale Une règle de 0,20 m appliquée à la sous-face de l'ouvrage ne doit pas faire apparaître entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait ni écart supérieur à 1 mm, ni marque ni changement de plan brutal entre plaques. Planéité générale Une règle de 2 m appliquée à la sous-face de l'ouvrage et promenée en tous sens ne doit pas faire apparaître entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait un écart supérieur à 5 mm. Horizontalité L'écart de niveau avec le plan de référence doit être inférieur à 3 mm/m sans dépasser 2 cm.
1.7.2	Plafonds suspendus Les faux-plafonds seront constitués avec ossature cachée en acier galvanisé à chaud par procédé "Sendzimir" ou, ossature apparente laquée au four, profils adaptés à la nature et au poids des faux-plafonds. Dans le cas de grandes portées et/ou dispositions particulières des structures, il sera d'abord mis en place un système autoportant primaire en profils Z, T ou autre dont les sections seront déterminées par le calcul et dûment justifiées. L'étude préalable de l'Entreprise, précédant la remise de son offre, mettra en évidence la nécessité de prévoir, ou non, un tel système, de même que toutes dispositions particulières qui seront réputées incluses dans son offre. L'ossature métallique, composée de profilés spéciaux porteurs, entretoises, cornières, suspentes et tous accessoires de fixation, reçoit des plaques de natures diverses, décoratives ou non. Elle sera obligatoirement celle préconisée par le fabricant, et, lorsqu'une stabilité et, ou, un degré coupe-feu seront exigés, elle sera impérativement conforme à celle utilisée lors des essais de réaction au feu et figurant tant dans le PV d'essais que dans l'avis technique du CSTB. L'ossature respectera les normes d'écart et de pose préconisées par le fabricant. L'écart de niveau avec le plan de référence sera inférieur à 3 mm par mètre, sans dépasser 2 cm. La planéité sera telle qu'une règle de 2 m promenée en tous sens ne fera pas apparaître d'écart supérieur à 5 mm. La prestation comprend, en outre, l'ensemble des ouvrages accessoires tel que cornières de rives laquées, pour une finition parfaite de ces faux-plafonds. Dans le cas d'éclairage zénithal, lanterneau de désenfumage, baies de hauteur supérieure à celle du niveau de faux-plafonds, ou d'autres incidents, le titulaire du présent lot devra confectionner les caissons et habillages nécessaires, en matériau de même nature que le plafond ou en tôle aluminium pré-laqué.
1.7.3	Cloisons et ouvrages en plaques de plâtre Qualité des matériaux Les plaques utilisées devront répondre aux spécifications de la norme NF P 72-302. Toutes les plaques employées dans des pièces humides seront de qualité hydrofuge. Toutes les plaques employées dans des circulations posséderont une résistance mécanique renforcée. Les ossatures seront constituées de tôle d'acier d'épaisseur nominale supérieure ou égale à 0,60 mm. Elles seront protégées de la corrosion par galvanisation à chaud correspondant à la norme NF A 36-321 et aux spécifications ci-après : - Classe de fabrications 1 ou 2 suivant plis et épaisseur. - Masse de zinc de qualité minimum de Z 275. - Les vis seront protégées contre la corrosion par phosphatation ou cadmiage assurant une protection des vis résistant pendant au moins 24 h à l'essai de brouillard salin tel que défini par la norme NF X 41-002. - Dans le cas d'insertion de châssis à huisserie métallique les ossatures des cloisons seront montées en tenant compte des spécifications techniques particulières prescrites par le fabricant des huisseries. Cas des pièces humides Dans les pièces humides, les pieds de cloison ne devront avoir aucun contact direct avec d'éventuelles eaux stagnantes. A cet effet, la mise en œuvre des cloisons comprendra : - Pour la pose sur sol fini : - La fourniture et pose d'une bande d'étanchéité, pliée d'équerre et collée avec une colle adaptée à cet usage. - L'interposition d'un mastic entre le sol et le pied de cloison. - Pour la pose sur sol brut : - La fourniture et pose d'une bande d'étanchéité, pliée d'équerre, collée et marouflée dans une résine remontée jusqu'à hauteur de la plinthe. - L'interposition d'une bande de désolidarisation entre la chape rapportée et le pied de cloison. - L'interposition d'un mastic entre le sol et le pied de cloison. Aspect des surfaces finies Elles répondront aux spécifications suivantes : - Planéité générale : une règle de 2 m appliquée à la surface de l'ouvrage et promenée en tous sens ne doit pas faire apparaître, entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait, un écart supérieur à 5 mm. - Planéité locale : une règle de 0,20 m appliquée à la surface de l'ouvrage et déplacée en tous sens ne doit pas faire apparaître, entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait, ni écart supérieur à 1 mm, ni manque, changement de plan brutal entre plaques. - Verticalité : le faux plafond doit être inférieur à 5 mm sur une hauteur d'étage courante (2,50 m).
1.7.4	Doublages Qualité des matériaux Les éléments utilisés en doublages non isolants devront répondre aux spécifications cités ci-dessus à l'article "cloisons et ouvrages en plâtre". Les complexes et sandwichs devront répondre aux spécifications ci-après : - A base de polystyrène expansé : norme NF P 72-303 - A base de laine de roche, laine de verre, mousse de polyuréthane ou polystyrène extrudé : conformité avec les Avis Techniques des produits. Les mortiers adhésifs employés devront être adaptés à leur condition d'usage et conforme aux Avis Techniques correspondants. Toutes les plaques de parement employées dans des pièces humides seront de qualité hydrofuge. Toutes les plaques employées dans des circulations posséderont une résistance mécanique renforcée.

Code	Désignation
	Les ossatures seront constituées de tôle d'acier d'épaisseur nominale supérieure ou égale à 0,60 mm. Elles seront protégées de la corrosion par galvanisation à chaud correspondant à la norme NF A 36-321 et aux spécifications ci-après : - Classe de fabrication 1 ou 2 suivant plis et épaisseur masse de zinc de qualité minimum de Z 275. Les vis seront protégées contre la corrosion par phosphatation ou cadmiage assurant une protection des vis résistant pendant au moins 24 h à l'essai de brouillard salin tel que défini par la norme NF X 41-002. dispositions du DTU 25-42. Dans le cas où le DTU prescrit l'emploi de vis à têtes larges, les vis à têtes normales ne seront admises qu'avec recours à des rondelles. Dans le cas d'isolants fibreux, des dispositifs de calage seront prévus. Cas des pièces humides Dans les pièces humides, les pieds de cloison ne devront avoir aucun contact direct avec d'éventuelles eaux stagnantes. A cet effet, la mise en œuvre des cloisons comprendra : - Cas des complexes ou sandwiches : - Pour la pose sur sol fini : le calfeutrement en laine minérale ou mousse de polyuréthane, l'exécution d'un joint en mastic souple au droit du parement, la mise en place d'un polyane 100 microns fixé sur le support et relevé sur le complexe. - Pour la pose sur sol brut : pose de la partie basse du complexe posée à bain de mortier MAP, protection par polyane 100 microns arasé au niveau du sol fini après exécution de la chape, l'interposition d'une bande de polystyrène entre la chape et le parement, l'exécution d'un joint d'étanchéité au mastic souple en recouvrement de la bande résiliente séparant le parement de la chape. Aspect des surfaces finies Elles répondront aux spécifications suivantes : - Planéité générale : une règle de 2 m appliquée à la surface de l'ouvrage et promenée en tous sens ne doit pas faire apparaître, entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait, un écart supérieur à 5 mm. - Planéité locale : une règle de 0,20 m appliquée à la surface de l'ouvrage et déplacée en tous sens ne doit pas faire apparaître, entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait, ni écart supérieur à 1 mm, ni manque, changement de plan brutal entre plaques. - Verticalité : le faux plafond doit être inférieur à 5 mm sur une hauteur d'étage courante (2,50 m).
1.7.5	Enduits plâtre - Enduits de ragréage Qualité des matériaux Le plâtre sera de caractéristiques conformes à celles requises par les DTU et normes françaises. Le plâtre ne sera ni chaud, ni éventé, il sera stocké à l'abri des intempéries et de l'humidité. Enduit pelliculaire de finition, conforme aux préconisations du fabricant. Composition Les enduits plâtre seront réalisés en deux couches : une première couche en plâtre gros gâché avec 6 à 7 litres d'eau pour 10 kg de plâtre sur 10 mm d'épaisseur, une couche de finition au plâtre fin gâché avec 7 à 7,5 litres d'eau pour 10 kg de plâtre. Aspect des surfaces finies L'enduit après équerrage et dépoussiérage, ne présentera aucune pulvérulence artificielle, gerçure, craquelure, etc... Sa surface sera régulière et plane, sans traces de reprises. La planéité générale sera telle qu'une règle de 2 m promenée en tous sens ne puisse faire apparaître un écart supérieur à 10 mm. La finition devra permettre l'application de la peinture conformément aux tableaux du DTU 59.1 par le titulaire du lot peinture
1.8	NETTOYAGE A l'achèvement des travaux de cloisons et plafonds, dans chaque pièce, le chantier sera parfaitement nettoyé et débarrassé de tous gravois et traces de plâtre.
1.9	PRE-CHAUFFAGE A l'ouverture du chantier, le titulaire du présent lot demandera l'intégration du temps nécessaire au préchauffage dans le calendrier du chantier. A l'achèvement des travaux de plâtrerie, le présent lot demandera la mise en route du préchauffage et des ventilations de l'ensemble du bâtiment au lot Électricité et Chauffage.
1.10	VARIANTE L'Entreprise ne pourra apporter d'elle-même aucun changement au projet après la signature des marchés.
1.11	RAPPEL - CARACTERE FORFAITAIRE DES TRAVAUX L'Entreprise devra prévoir dans sa soumission tous les travaux indispensables afin d'assurer l'achèvement complet des ouvrages qui concernent son lot, sans qu'elle puisse prétendre à aucune majoration du prix forfaitaire pour raison d'omission dans les plans et CCTP. Le prix proposé comprendra tous les travaux nécessaires, y compris tous travaux accessoires. Le prix remis par l'Entreprise est réputé forfaitaire pour l'ensemble des travaux nécessaires. Aucune plus-value sur les prix remis ne sera admise par le Maître d'Ouvrage pour quelque sujétion que ce soit.
1.12	DOCUMENTS A FOURNIR Pendant la période de préparation Les fiches techniques et P.V. des produits devant être mis en œuvre, l'ensemble des schémas et plans de détails, les plans de montage et de chantier. En fin de chantier (DOE : 3 exemplaires papier + 1 sur support informatique) Les plans actualisés sur support informatique, les procès-verbaux de classification, les notices d'entretien quand elles sont éditées pour le fournisseur, les certificats de garantie, les notes de calcul des éléments constitutifs, les certificats et procès-verbaux d'essais.
Edition du 23/01/2026 Page 6/16	

Code	Désignation
2	A défaut de remise de ces documents, le décompte définitif ne pourra être soldé. La liste n'étant pas exhaustive. ☛ Prestation à intégrer dans les articles décrits ci-après. <u>DEROULEMENT EN SITE OCCUPE</u> Les travaux sont situés en site occupé, bien que le bâtiment Q soit actuellement utilisé en espace de stockage, le bâtiment P mitoyen accueillant les ateliers SSR et motos, est en activité quotidiennement. Cette contrainte devra être prise en compte. Une délocalisation ponctuelle de ces activités pourra être envisagée en dernier recours. Il sera à la charge du titulaire de fournir un mode opératoire durant la préparation de chantier qui sera soumise à validation du maître d'œuvre, du MOA et des services utilisateurs. Par ailleurs, l'espace disponible sur site étant contraint, il sera demandé au titulaire du présent marché de porter une attention particulière à la gestion des zones de stockages chantier et des zones de stationnements, dès la phase de préparation de chantier et ce tout au long de la réalisation du chantier. Une coordination sera à mettre en place avec les différents occupants du site. Un projet de plan d'installation de chantier est annexé au dossier de consultation, il est à prendre en compte dans le cadre de votre réponse à cette consultation (accès, espaces de stockage, stationnement). Celui-ci pourra être modifié si nécessaire après accord des différentes parties MOE, MOA et utilisateurs, en phase de préparation de chantier. <u>Accès aux locaux</u> Au cours de son intervention dans les locaux, le personnel de l'entreprise titulaire est assujéti aux règles d'accès et de sécurité établies par la personne publique. Toute entreprise amenée à intervenir au sein de l'Espace RIBERPRAY devra transmettre au préalable : - une liste nominative suivant un tableau qui sera transmis par l'administration, du personnel prévu pour les travaux ou pour toutes visites ou interventions programmées (cette liste sera soumise à l'approbation de l'administration et devra être tenue à jour) ; - la copie des cartes d'identités des intervenants ; - tous renseignements nécessaires à l'établissement des laissez-passer qui seront exigés pour la circulation de ce personnel dans l'établissement, à confirmer lors de la réunion de démarrage du chantier (état civil complet, adresse, n° téléphonique fixe et/ou mobile) ; - la copie des cartes grises des véhicules dans le cas où un stationnement au sein du site serait nécessaire. Il est à noter que les modifications pouvant intervenir dans la composition du personnel devront être notifiées à l'administration au moins huit (8) jours avant, sauf en cas de maladie, le titulaire devra alors informer le service dans le délai le plus court. Faute de respecter les règles ci-dessus, le titulaire ne pourra élever de réclamation d'aucune sorte à la suite de l'interdiction d'accès aux personnes non inscrites ou qui auraient été découvertes dans un endroit autre que leur lieu de travail sans pouvoir en justifier la nécessité. <u>Accord de confidentialité</u> Il est rappelé que les agents de l'entreprise titulaire sont tenus à la plus entière discrétion pour tout ce qui touche à l'administration pour le compte de laquelle les travaux sont réalisés, tant vis-à-vis du personnel de cette dernière que vis-à-vis de tout tiers quelconque et cela même après la cessation du contrat. Le titulaire s'engage, pour lui ou toute autre personne agissant pour son compte à tenir confidentielle toute autre communication de renseignement, document, objet quelconque, que celle expressément prévue au présent contrat, et à ne faire, dans les mêmes conditions, aucune communication sur les missions qui lui sont confiées. Une fiche de confidentialité sera à signer par le responsable de l'entreprise avant toute transmission de document de la part de la personne publique. En cas de non-respect de cette obligation de confidentialité, les contrevenants s'exposent aux poursuites pénales prévues par la législation en vigueur, sans préjudice des actions civiles en dommages et intérêts auxquels le client ou la personne affectée peut prétendre.

Code	Désignation
3	DESCRIPTION DES TRAVAUX <i>Le Maître d'Œuvre est missionné par le Maître d'Ouvrage pour une mission de base au sens de la loi MOP, sans études d'exécution. Les indications contenues dans le CCTP du présent lot, ainsi que sur les plans sont contractuelles. Toutefois, le CCTP et les plans énoncent les principes de fonctionnement des installations. Tous les renseignements de dimensions et quantités mentionnés dans le CCTP et portés sur les plans, sont donnés à titre indicatif pour servir de base à la consultation des entreprises. Il appartient à l'Entreprise titulaire du présent lot, de réaliser toutes les études complémentaires en phase d'appel d'offre, de manière à inclure, dans son offre, toutes les sujétions nécessaires à la livraison d'une installation complètement terminée et exécutée selon les règles de l'art, avec obligation de résultat.</i>
3.1	SYSTEME CONSTRUCTIF AUTO - PORTANT L'entreprise devra l'ensemble des prestations relatives à la fourniture et pose d'un système constructif composé de cloisons et plafond autoportants de type Boîte dans la boîte GH Futur® de KNAUF ou techniquement équivalent afin de créer un local bureau et des locaux de stockage. L'ensemble comportera 2 cloisons et 1 plafond prenant appui sur un mur maçonné existant et sur le mur de façade existant. Système constructif autoporteur réalisé à partir de cloisons et plafond KM GH Futur® avec ossature primaire en profilés B140150 et secondaire en profilés Oméga 0.63 GH Futur® et plaques de plâtre KNAUF, épaisseur totale de la cloison variable selon type et nombre de parements mis en œuvre et selon degré coupe-feu exigé. Travaux comprenant : - Système composé de Profilés GH Futur® horizontaux et verticaux, de profilés secondaires Oméga®, de sabots GH Futur® et de profilés Oméga 0.63 GH Futur® avec mise en œuvre de croix de Saint - André avec feuillard 5/10è sur la 1ère et dernière travée selon recommandation du fabricant. - Côté façade, l'entreprise mettra en œuvre un profilé GH Futur® qui prendra appui et sera boulonné sur les poteaux en treillis métallique existants afin de garantir la stabilité du demi - portique. - Entraxe des profilés GH Futur® : 1200 mm, entraxe des profilés Oméga® en cloisons et plafonds : 600 mm. - Parement constitué d'une plaque de plâtre de type KHD 18® de chez KNAUF, vissée sur l'ossature métallique par face de cloison pour le local bureau et les locaux techniques. - Parement constitué d'une plaque de plâtre de type KHD 18® de chez KNAUF vissé sur l'ossature métallique par face de plafond pour le local Bureau REI 30. - Parement constitué d'une plaque de plâtre de type KS 13® + une plaque de plâtre de type KHD 18® de chez KNAUF en face extérieure vissés sur l'ossature métallique par face de plafond pour les locaux techniques REI 60. - Le plafond à l'intérieur du local Bureau sera complété d'un faux-plafond démontable suspendu en dalles minérales sur ossatures métalliques, charges supplémentaires à prévoir pour le dimensionnement. A prévoir toutes les sujétions non décrites mais jugées nécessaires par l'Entreprise permettant de garantir la stabilité et le parfait achèvement des ouvrages traités dans le respect de la réglementation en vigueur. - Nous attirons l'attention que tous les joints au sol, liaisons plafond-cloisons et encadrements des menuiseries devront être parfaitement réalisés et finis, si cela n'est pas le cas les ouvrages seront à reprendre - Protection des angles par bandes armées selon les spécifications du fabricant, - Etanchéité, traitement soigné des joints suivant la technique du fabricant. - Les montants constituant l'ossature comportent des lumières permettant le passage des conduits d'électricité, de plomberie ou de chauffage ; afin d'éviter tout phénomène de vibration et de corrosion, il devra être disposé, à la traversée des montants, un fourreau isolant supprimant à titre permanent, le contact métal sur métal, - Dans le cas de fixation d'appareils sanitaires, de chauffages ou tout autres équipements, les fixations devant recevoir une surcharge, se feront sur des chaises supports avec lisses métalliques fournies et posées par le présent lot. Le plafond extérieur de la boîte recevra une finition peinture hors Lot. NOTA : L'Entreprise devra la pose et l'intégration des huisseries fournies par le lot Menuiseries intérieures bois dans les parois décrites ci-avant. Scellement et pose dans les cloisons de bloc portes avec cadre de porte de l'épaisseur de la cloison, y compris réglage de l'aplomb, du niveau, fixations, enlèvement des barres d'écartement le cas échéant. Scellement et pose dans les cloisons de châssis vitrés. Dans le cas d'équipements ne permettant pas la prise en feuillure de la cloison dans toute son épaisseur, la prestation à réaliser comprendra le traitement adapté des rives de baies correspondante. Ossature de renfort et traitement des arêtes dans le cas des ouvrages en plaques de plâtre. La finition restera à la charge du lot Menuiseries intérieures bois compris détalonnage des portes pour la VMC. Mise en œuvre selon portée, degré coupe - feu exigé et recommandations du fabricant. Compris toutes sujétions de pose et finition. L'entreprise devra la réalisation d'une étude de dimensionnement et la fourniture d'une note de calcul au Maître d'Œuvre ainsi qu'au Bureau de Contrôle pour validation.

Code	Désignation
	
3.1.1	Système constructif autoporteur pour local bureau
3.1.1.1	Système constructif autoporteur dimensions 7830 x 3000 x 3600 mm(ht) - SF 1/2H - REI 30 Fourniture et pose d'un système constructif de cloisons et plafond autoportants SF 1/2H en dimensions 7830 x 3000 x 3600 mm(ht). - Parement constitué d'une plaque de plâtre de type KHD 18® de chez KNAUF, vissée sur l'ossature métallique par face de cloison. - Parement constitué d'une plaque de plâtre de type KHD 18® de chez KNAUF vissée sur l'ossature métallique par face extérieure de plafond. <i>PM : A l'intérieur, ce local sera équipé d'un plafond suspendu en dalles 600x600 décrit ci-après, charges supplémentaires à prévoir pour dimensionnement de la boîte.</i> Localisation : <i>Selon plan architecte</i> <i>Zone bureau</i>
3.1.1.2	Intégration d'huissierie pour BP 930 x 2040 mm(Ht) Intégration d'une huisserie dans les parois du système constructif ci-dessus réalisée selon recommandations du fabricant, cf détail ci-dessous. <i>Ouverture inférieure à un entraxe de profilés primaires:</i> - Mettre en place un linteau composé d'un rail U d'épaisseur 2 mm (1), fixé à l'aide de vis SN6.3. - Mettre également en place des profilés de capotage pour habiller les tableaux (1), vissées au pas de 500mm sur la hauteur de chaque côté du profilé primaire. 

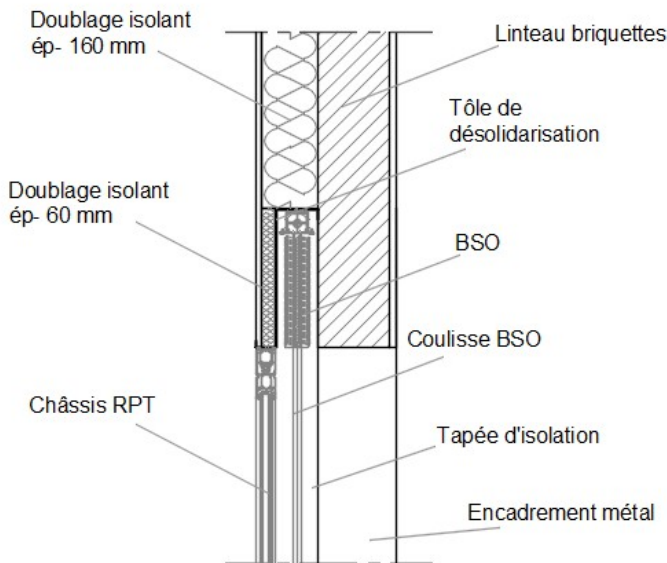
Page 10/16

Code	Désignation
	Type SIERRA OP® de chez Armstrong® ou techniquement et esthétiquement équivalent Réaction au feu EEA Euroclass A2-s1, d0 Epaisseur nominale 15 mm Poids 1.5 kgs/m² Dimensions 600 x 600 Résistance à l'humidité 95 (RH%) Absorption acoustique Alpha w 0.90 Réflexion à la lumière 87 % Atténuation acoustique Dnfw (dB) 24 Réduction sonore Rw (dB) 7 Emissions de formaldéhydes E1 Emssions de COV A Qualité de l'air Finnish M1 Lavabilité Éponge humide, chiffon sec, brosse douce, chiffon humide Démontabilité - Chants Démontables - Chants type BOARD pour pose sur ossature apparente visible. PV de classement au feu des faux plafonds à fournir à l'Architecte et au Bureau de Contrôle pour validation. Compris réservations et adaptations au droit des luminaires, de tous les ouvrages apparents en plafond, accessoires divers et toutes sujétions de réalisation permettant le parfait achèvement des ouvrages traités. En fin de chantier l'Entreprise devra laisser l'équivalent de 3 % de plaques au Maître d'Ouvrage. Localisation : <i>Selon plans Architecte</i> <i>Bureau (plafond en finition du système constructif auto-portant).</i>
3.1.2	Système constructif autoporteur pour Stockage Batterie, Sous station
3.1.2.1	Système constructif autoporteur dimensions 8400 x 3000 x 3600 mm(ht) - SF 1H - REI 60 Fourniture et pose d'un système constructif de cloisons et plafond autoportants SF 1H en dimensions 8490 x 2940 x 3600 mm(ht). - Parement constitué d'une plaque de plâtre de type KHD 18® de chez KNAUF, vissée sur l'ossature métallique par face de cloison. - Parement constitué d'une plaque de plâtre de type KS 13® en face intérieure + une plaque de plâtre de type KHD 18® de chez KNAUF en face extérieure vissés sur l'ossature métallique par face de plafond. Localisation : <i>Selon plan architecte</i> <i>Zone local Stockage batterie / sous-station</i>
3.1.2.2	Intégration d'huissierie pour BP 930 x 2040 mm(Ht) Intégration d'une huissierie dans les parois du système constructif ci-dessus. Localisation : <i>Selon plan architecte</i> <i>Local sous-station</i>
3.1.2.3	Intégration d'huissierie pour BP 2000 x 2040 mm(Ht) Intégration d'une huissierie dans les parois du système constructif ci-dessus. Localisation : <i>Selon plan architecte</i> <i>Stockage Batterie</i>
3.2	DOUBLAGES
3.2.1	Doublage BA18 collé Habillage de parois en plaque de plâtre cartonnée, collée sur parois verticales. Mise en oeuvre : Préparation Avant de commencer les travaux, l'entrepreneur devra vérifier que le support soit bien conforme à recevoir son parement. Toutes préparations complètes ou ponctuelles seront à la charge du lot ayant réalisé le support. Pose Les plaques seront posées directement sur le support, par plots de colle de type Prégycolle® 120, de 10 cm de diamètre environ répartis à raison de 10 plots au m². La prestation comprendra également et selon les cas rencontrés le traitement de tous les points particuliers ou singuliers. Les traitements des abouts de complexe seront également à prévoir dans l'offre de l'entreprise (réalisés avec des plaques de plâtre). Le mode de pose devra être conforme selon les recommandations du fabricant. Cafeutrement des joints par bandes calicot et enduit poudre, pose d'une cornière métallique à tous les angles saillants des murs compris tableaux, linteaux, poutres), bouchage des têtes de vis etc... - Tous les joints au sol, liaisons plafond-cloisons et encadrements des menuiseries devront être parfaitement réalisés et finis, si cela n'est pas le cas les ouvrages seront à reprendre. Type de plaque : BA 18S Placo ou équivalent.

Code	Désignation
3.2.1.1	Doublage BA18S collé Fourniture et pose de doublages en plaques de plâtre BA18S collées. Localisation : <i>Selon repérages plans architecte :</i> - Mur intérieur du garage et bureau côté mezzanine (vers Nord-Ouest) - En ébrasements de baies, BP et porte sectionnelle.
3.2.1.2	Doublage BA18S collé (en provision) Localisation : <i>Selon repérages plans architecte</i> <i>Selon besoins et nécessité.</i>
3.2.2	Doublage technique sur ossature métallique L'Entreprise devra l'ensemble des prestations relatives à la fourniture et pose d'un doublage technique sans isolant et parement en plaque de plâtre sur ossature métallique autoporteuse type Placostil® de chez Placoplâtre® ou techniquement équivalent. Travaux comprenant : - Ossature métallique constituée de rails et de montants type Placostil® de chez Placoplâtre® ou techniquement équivalent en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10ème. - Montants simples ou doublés dos à dos, implantés à 0,40 m ou 0,60 m d'entraxe et permettant d'un vide technique, ossature métallique. Suivant la hauteur du doublage les montants devront être doublés et les entraxes réduits. - Système d'appui (Entretoise à clipser + cavalier de réglage). - Parement constitué par 1 plaque de plâtre Placoplâtre® BA 18S ou équivalent, vissée sur l'ossature métallique. Mise en œuvre conforme au DTU 25.41 ou aux Avis Techniques et aux recommandations du fabricant. Seront compris et intégrés dans la prestation : - Toutes sujétions de préparation du support, découpe, collage, raccordement, raccord de finition. - Le traitement des angles saillants, rentrants, joints etc. - Le traitement particulier par interposition d'une bande souple permettant la dilatation au droit de jonction entre 2 matériaux de nature différente. - Tous les joints au sol, liaisons plafond-cloisons et encadrements des menuiseries devront être parfaitement réalisés et finis, si cela n'est pas le cas les ouvrages seront à reprendre. <i>A intégrer toutes sujétions non décrites mais jugées nécessaires par l'Entreprise afin de garantir le parfait achèvement des ouvrages traités.</i>
3.2.2.1	Doublage technique sans isolant sur ossature métal, parement BA 18S (habillage poteaux métalliques) Fourniture et pose d'un doublage technique non-isolé et parement en plaque de plâtre sur ossature métallique autoporteuse type Placostil® de chez Placoplâtre® ou techniquement équivalent. <i>Ce doublage technique recevra une isolation en laine de verre soufflée, décrite sur le chapitre ci-après.</i> 

Code	Désignation
	Localisation : <i>Selon plans Architecte</i> <i>Doublage formant caisson en habillage des poteaux métalliques présents côté Sud-Ouest de l'atelier, compris fermeture du caisson en partie haute (après soufflage de la LDV).</i>
3.2.2.2	Laine de verre soufflée (dans habillage poteaux métalliques) L'Entreprise devra la fourniture et la pose d'une isolation thermique par la mise en place d'une laine de verre à souffler dans les caissons en habillage des poteaux métalliques. Laine de verre en flocons certifiée ACERMI et sous Avis Technique de conductivité thermique 0.046 W/m.K, réaction au feu A1, classe de tassement S 1. La mise en oeuvre devra être conforme au DTU en vigueur ainsi qu'aux recommandations du fabricant. L'Entreprise pourra proposer par exemple du type COMBLISSIMO® de chez ISOVER Saint-Gobain ou un produit techniquement équivalent. A intégrer toutes sujétions non décrites mais jugées nécessaires par l'Entreprise afin de garantir l'isolement thermique du bâtiment traité dans le respect de la réglementation en vigueur. Fourniture et la pose d'une d'une laine de verre à soufflée du type COMBLISSIMO® de chez ISOVER Saint-Gobain ou techniquement équivalent. Localisation : <i>Selon plans Architecte</i> <i>En remplissage du doublage formant caisson autour des poteaux métalliques côté Sud-Ouest de l'atelier et décrit ci-après..</i>
3.2.2.3	Doublage technique sans isolant sur ossature métal, parement BA 18S (habillage des murs) Fourniture et pose d'un doublage technique non-isolé et parement en plaque de plâtre sur ossature métallique autoporteuse type Placostil® de chez Placoplâtre® ou techniquement équivalent. Localisation : <i>Selon plans Architecte</i> <i>Doublage technique des murs existants :</i> <i>- mur pignon Sud-Est, sur une hauteur de 4.38cm</i> <i>- mur pignon Nord Ouest, au-dessus de la mezzanine</i>
3.2.3	Doublage thermique sur ossature métallique L'Entreprise devra l'ensemble des prestations relatives à la fourniture et pose d'un doublage isolé et parement en plaque de plâtre sur ossature métallique autoporteuse type Placostil® de chez Placoplâtre® ou techniquement équivalent. Travaux comprenant : - Ossature métallique constituée de rails et de montants type Placostil® de chez Placoplâtre® ou techniquement équivalent en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10ème. - Montants simples ou doublés dos à dos, implantés à 0,40 m ou 0,60 m d'entraxe et permettant d'un vide technique, ossature métallique. Suivant la hauteur du doublage les montants devront être doublés et les entraxes réduits. - Système d'appui (Entretoise à clipser + cavalier de réglage). - Remplissage par un panneau en laine de verre possédant la certification ACERMI , semi-rigide revêtu d'un surfacage kraft sur une face ayant un lambda de 0,032 W/(m.K) en épaisseur suivant localisation et selon les recommandations faites par le " BET TRIGO" concernant les caractéristiques thermique à respecter pour cette opération. Isolant type GR32 de chez ISOVER ou techniquement équivalent - Parement constitué par 1 plaque de plâtre Placoplâtre® BA 18S ou équivalent, vissée sur l'ossature métallique. Mise en œuvre conforme au DTU 25.41 ou aux Avis Techniques et aux recommandations du fabricant. Seront compris et intégrés dans la prestation : - Toutes sujétions de préparation du support, découpe, collage, raccordement, raccord de finition. - Le traitement des angles saillants, rentrants, joints etc. - Le traitement particulier par interposition d'une bande souple permettant la dilatation au droit de jonction entre 2 matériaux de nature différente. - Tous les joints au sol, liaisons plafond-cloisons et encadrements des menuiseries devront être parfaitement réalisés et finis, si cela n'est pas le cas les ouvrages seront à reprendre. <i>A intégrer toutes sujétions non décrites mais jugées nécessaires par l'Entreprise afin de garantir le parfait achèvement des ouvrages traités.</i>
3.2.3.1	Doublage thermique 160 mm sur ossature métal, parement BA 18S Fourniture et pose d'un doublage isolé et parement en plaque de plâtre sur ossature métallique autoporteuse type Placostil® de chez Placoplâtre® ou techniquement équivalent. R= 5.00 M².K/W Localisation : <i>Selon plans Architecte</i> <i>Doublage des murs de façade Sud-Ouest, y compris au-dessus mezzanine</i> <i>Doublage des murs de façade Sud-Est, au-dessus de la cote 4.38m</i> <i>Doublage des murs de façade Nord-Est, au-dessus de la mezzanine</i>

Code	Désignation						
3.2.3.2	Doublage thermique 60 mm sur ossature métal, parement BA 18S (MOB) Fourniture et pose d'un doublage isolé et parement en plaque de plâtre sur ossature métallique autoporteuse type Placostil® de chez Placoplâtre® ou techniquement équivalent. Localisation : Selon plans Architecte Doublage technique des MOB façade Nord-Est						
3.2.3.3	Doublage thermique 60 mm sur ossature métal, parement BA 18S (MURS) Fourniture et pose d'un doublage isolé et parement en plaque de plâtre sur ossature métallique autoporteuse type Placostil® de chez Placoplâtre® ou techniquement équivalent. Localisation : Selon plans Architecte Doublage technique des murs existants, au-dessus des MOB façade Nord-Est						
3.3	CLOISONS SUR OSSATURE METALLIQUE La réalisation des cloisonnements intérieurs en cloisons sèches suivant les différentes exigences réglementaires notamment feu et acoustique compris toutes sujétions. Dans un souci d'économie d'échelle, un seul type de cloison sera utilisé pour l'ensemble du bâtiment (Ossature et parements).						
3.3.1	Cloisons 98/62 mm (Rw+C de 47 dB) Fourniture et pose de cloisons sur ossature métallique présentant les caractéristiques suivantes : <table> <tr> <td>Epaisseur :</td><td>98 mm</td></tr> <tr> <td>Protection incendie :</td><td>EI 60</td></tr> <tr> <td>Affaiblissement acoustique :</td><td>Mini 47 dB</td></tr> </table> ☞ L'Entreprise pourra proposer par exemple une cloison du type Placostil® 98/62 Placoplatre® BA18S ou techniquement équivalent. Elles seront constituées de la façon suivante : - Ossature métallique Placostil® constituée de rails et de montants Stil® MSP62, Stil® ou équivalent en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e, simples ou doublés dos à dos, disposés à entraxe 0,90 m ou 0,45 m. - Feuillard et renforts nécessaires à la pose d'ouvrages divers selon besoins (Mains courantes, équipements sanitaire etc...) - Chaque parement sera constitué d'une plaque en Placoplatre® BA18S ou équivalent. - Interposition d'une isolation acoustique en laine minérale semi-rigide d'épaisseur mini 60 mm revêtant la certification ACERMI type PAR PHONIC de chez ISOVER Saint-Gobin ou équivalent. La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations du fabricant. Seront compris et intégrés dans la prestation : - Toutes sujétions de préparation du support, découpe, collage, raccordement, raccord de finition. - Le traitement des angles saillants, rentrants, joints etc. - Le traitement particulier par interposition d'une bande souple permettant la dilatation au droit de jonction entre 2 matériaux de nature différente. - Le traitement spécifique des locaux dits humides. Pour mémoire le traitement du pied de cloison dépendra du classement E du local et du type de revêtement de sol retenu : béton de résine, sols souples, etc... - Tous les joints au sol, liaisons plafond-cloisons et encadrements des menuiseries devront être parfaitement réalisés et finis, si cela n'est pas le cas les ouvrages seront à reprendre. - Dans le cas de fixation d'appareils sanitaires, chauffage ou tout autres équipements, les fixations devant recevoir une surcharge, se feront sur des chaises supports en planches de bois fournies et posées par le présent lot. - Fourrageage des réseaux à prévoir au niveau des passages dans les ossatures. - A noter que les huisseries seront posées à l'avancement. ☞ Seront à intégrer toutes les sujétions non décrites mais jugées nécessaires par l'Entreprise afin de garantir le parfait achèvement des ouvrages réalisés. - Hauteur : variable selon localisation NOTA : Les têtes et nez de cloisons restant apparents seront habillés d'un profil en Alu laqué blanc.	Epaisseur :	98 mm	Protection incendie :	EI 60	Affaiblissement acoustique :	Mini 47 dB
Epaisseur :	98 mm						
Protection incendie :	EI 60						
Affaiblissement acoustique :	Mini 47 dB						
3.3.1.1	Cloisons 98/62 mm (Rw+C de 47 dB) Fourniture et pose de cloisons 98/62 mm - 47 dB composées d'une ossature métallique Placostil® et une plaque Placoplatre® BA18S ou équivalent avec interposition d'une isolation acoustique mini 60 mm. Localisation : Selon plans Architecte Local TGBT côté bureau En séparation du local charge et du local sous-station En fermeture de l'ancienne porte côté mezzanine						

Code	Désignation
3.4	OUVRAGES DIVERS DE PLATRERIE Pour mémoire devront être prévues dans les ouvrages du présent lot : - L'incorporation de tous les renforts nécessaires aux autres Entreprises. - Les découpes pour mise en place des boîtiers du lot Électricité. Le titulaire du présent lot sortira les fils électriques par les réservations qu'il aura pratiquées. - Finition des scellements et raccords effectués par les autres Entreprises dans les ouvrages du présent lot.
3.4.1	Angles métalliques - Bandes renforcées Tous les angles saillants, formés par les cloisonnements recevront selon le cas : - Baguette métallique, sur toute la hauteur de l'angle. - Arêtes PVC. - Bandes renforcées sur la hauteur des arêtes. Pour les angles saillants, sur toutes les cloisons (doublage et distribution), fourniture et pose de bande métallique noyée dans une passe d'enduit et mise en œuvre de trois couches d'enduit après pose de la bande armée. Localisation : <i>Selon besoins et nécessités.</i>
3.4.2	Raccords divers Raccords divers au plâtre y compris garnissages, calfeutrements et bouchements divers au plâtre après passage des autres corps d'état, raccords de saignées ou percements, garnissages de plinthes. Reprise de plâtres au droit des cloisons démolies, notamment au niveau des plafonds, lorsque ces derniers sont simplement repeints ainsi que les reprises au plâtre au droit des bloc -portes remplacés. Reprises au plâtre traditionnel pour une parfaite finition avant peinture. Localisation : <i>Selon besoins et nécessités et notamment dans le garage Police après bouchement et création d'ouverture.</i>
3.4.3	Renforts (Pour mémoire) L'Entreprise devra intégrer l'ensemble des renforts nécessaires : - De supportage des différents équipements sanitaires,... - De fixations de certaines portes et ensembles menuisés. - Autres besoins spécifiques des lots techniques. ☛ Prestations à intégrer dans les articles décrits précédemment.
3.5	PSE 1 : BRISE SOLEIL ORIENTABLE MOTORISE (Option) Dans le cas où l'option BSO est retenue au lot MENUISERIES METALLIQUES - SERRURERIE - METALLERIE, l'entreprise devra la fourniture et pose d'un complément d'isolation sur le coffre de BSO par la mise en œuvre d'un doublage thermique de 60 mm avec parement BA 18S. Cf détail ci-dessous.  Le diagramme illustre la coupe transversale d'un coffrage de brise-soleil orientable motorisé (BSO). Les composants sont étiquetés comme suit : Doublage isolant ép- 160 mm : Couche d'isolation thermique supérieure. Linéaire briquettes : Élément de structure en briques. Tôle de désolidarisation : Couche métallique séparant les différentes parties. BSO : Le brise-soleil orientable lui-même. Coulisse BSO : Mécanisme de glissement du BSO. Tapée d'isolation : Isolation thermique latérale. Encadrement métal : Cadre métallique du coffrage. Châssis RPT : Châssis de la rampe de toit. Doublage isolant ép- 60 mm : Couche d'isolation thermique inférieure.

Code	Désignation
3.5.1	Doublage thermique 160 mm sur ossature métal, parement BA 18S (en moins-value)
3.5.2	Doublage thermique 60 mm, parement BA 18S Localisation : <i>Selon plans Architecte</i> <i>En complément d'isolation sur coffres de BSO côté Sud-Ouest de l'atelier.</i>